

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Délibération enregistrée sous le numéro : **521/2024/CAB**  
**Conseil d'Administration du 20 décembre 2024**

**Sujet : Présentation du Schéma Directeur Transition Ecologique et Sociétale**

En juin 2023, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) a demandé à l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur d'élaborer un Schéma Directeur « Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale ». Aux termes duquel *"tous les opérateurs du service public de la recherche et de l'enseignement supérieur doivent produire une stratégie qui trace pour chacun d'eux une trajectoire progressive de transformation du contenu de leurs activités, pour réduire notamment l'emprunte carbone, énergétique et environnementale de leur fonctionnement courant, tout en les inscrivant dans une démarche de planification écologique au service de la Nation qui se met en place à l'initiative du gouvernement"*.

A cet effet, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a publié également en juin 2023 une notice « Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale » (SD DD&RSE), indiquant les principes de ce schéma.

Par la suite, en septembre 2024, la DGESIP a demandé à chaque établissement de l'enseignement supérieur de renseigner les éléments relatifs au SD DD&RSE dans l'espace de suivi de la politique de Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) et des Services Publics Écoresponsables (SPE) de la plateforme #Dialogue du ministère.

C'est la raison pour laquelle le Schéma Directeur Transition Écologique et Sociétale de l'Université de Limoges (SD TES), validé par le Conseil d'Administration, doit y être déposé d'ici au 31 décembre 2024.

Le projet du Schéma Directeur Transition Écologique et Sociétale (SD TES) de l'Université de Limoges est structuré autour des 8 axes stratégiques suivants :

- **Axe stratégique 1** : Renforcer la Gouvernance et la Stratégie TES
- **Axe stratégique 2** : Former à la TES
- **Axe Stratégique 3** : Soutenir une Recherche Responsable
- **Axe stratégique 4** : Mieux se déplacer
- **Axe stratégique 5** : Mieux produire et consommer (achats, numérique, tri des déchets)
- **Axe stratégique 6** : Mieux gérer les bâtiments
- **Axe stratégique 7** : Mieux protéger et valoriser nos écosystèmes
- **Axe stratégique 8** : Politique social (Qualité de Vie et des Conditions de Travail ...)

Ce projet a été présenté en Bureau de l'Université de Limoges, ainsi qu'au CSAE lors de sa séance du 13 décembre 2024.

L'intégralité du schéma, dont la rédaction développe chacun de ces différents axes et le plan d'actions associés (63 actions), a été transmis aux membres du Conseil d'Administration.

**Il est, en conséquence, proposé aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges, d'adopter le SD-TES.**

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 20 décembre 2024

**La Présidente de l'Université**

**Isabelle KLOCK-FONTANILLE**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2024.**

**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 20 décembre 2024.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*